

Compte rendu du conseil d'établissement du 17 octobre 2023 :

Sont présents:

Pour l'équipe de direction :

M Sabatier-Crueise, Proviseur,  
Mme Démaret, Proviseur-adjointe,  
Mme Marchive, Directrice du Primaire,  
M. Wallyn-Baron, Directeur Administratif et Financier,  
Mme Lozada, Conseillère d'éducation.

Pour le poste diplomatique :

Mme Baraghini Pascale, Cocac – conseillère de coopération et d'action culturelle.

Pour les représentants du personnel :

Mme Gonzalez, représentante des personnels administratifs, de santé et de service,  
M. Escudé et Mme Tarter, représentant et représentante des personnels du 1er degré,  
M. Bagot, Mme Gabotto et Mme Vigneron, représentant et représentante des personnels du  
2nd degré.

Pour les représentants des parents d'élèves et des élèves :

M. Medina et Mme Zambonino, représentants des parents d'élèves pour la liste *100 mejora continua*,  
Mme Moncayo et Mme Zenni représentantes des parents d'élèves pour la liste *Juntos somos mas* ,  
Mme Almeida, M. Cervino, représentants des élèves.

Sont également présents, sans voix délibératives :

M. Ruales, Recteur équatorien,

...

M. Paredes, représentant de l'Association des anciens élèves.

Il y a donc 17 votants, le quorum est atteint.

Sont également présents sans voix délibératives :

M. Ruales, recteur équatorien du lycée

Mme De Coninck, directrice de l'AFD et personnalité qualifiée

M. Paredes, représentant de l'association des anciens élèves du lycée

Mme Vasquez, vice-présidente du CVL

Mr le Proviseur ouvre la séance à 17 : 09.

Le conseil d'établissement débute par la présentation de l'ensemble des membres par Monsieur le Proviseur. Puis, Monsieur Bagot demande la lecture d'une déclaration liminaire (voir en pièce-jointe). Monsieur le Proviseur a bien souhaité sa lecture dès le début du conseil d'établissement. Monsieur Bagot explique que 113 collègues de l'équipe pédagogique ont signé cette déclaration.

L'ordre du jour est le suivant :

1. L'adoption de l'ordre du jour est votée à l'unanimité.

2. La validation du compte rendu du CE du 27 juin 2023 est votée à l'unanimité.

Monsieur Wallyn explique qu'il souhaite une reformulation de la phrase « toutes les conditions matérielles et d'organisation » par « Favoriser le bien-être du personnel. »

3. Installations des instances.

La circulaire de juin 2022 est présentée par Monsieur le Proviseur.

- il y a les membres de droit ;
- il y a les parents élus ;
- il y a les membres à titre informatif.

Ci-dessous, le déroulé du conseil d'établissement.

### **1) Le conseil d'établissement**

Correction du prénom de Monsieur Medina et Madame Caty Zambonino à la place de Monsieur Arnaud Michel qui sera suppléant pour la liste 100 mejora continua

La composition du conseil d'établissement est votée à l'unanimité (voir liste en annexe).

### **2) Conseil du second degré**

Rectification du prénom de Mr Medina José Maria de la liste 100 mejora continua.

Changement du suppléant des parents Arnaud Michel pour la liste 100 mejora continua par Caty Zambonino.

La composition du conseil du second degré est votée à l'unanimité (voir liste en annexe).

### **3) Conseil de discipline**

Ajout de représentants des parents d'élèves.

La composition du conseil de discipline est votée à l'unanimité (voir liste en annexe).

Arrivée de la COCAC, Madame Baraghini à 17h55

### **4) Commission Hygiène et sécurité de la communauté scolaire**

Ajout des représentants manquants.

La composition de la CHSCS est votée à l'unanimité (voir liste en annexe).

### **5) CHSTC**

Ajout des représentants manquants.

La composition de la CHSTC est votée à l'unanimité (voir liste en annexe).

### **6) CFC**

Ajout des représentants manquants.

La composition de la CFC est votée à l'unanimité (voir liste en annexe).

### **7) Consultation Consultative des personnels de droit local**

Mme Gabotto explique qu'il doit y avoir une équivalence entre les personnels de droit local d'une part, et les personnels de droit administratif et membres de la Fondation d'autre part. Madame Gabotto lit l'accord établi entre l'Ambassade de France et le lycée la Condamine en 2019.

Le Proviseur explique pour sa part qu'il doit y avoir une équivalence des représentants entre les membres de la Fondation, ceux de la direction et ceux des représentants de personnels direction. Il y a une discussion entre Monsieur le Proviseur et Monsieur Wallyn pour l'interprétation du nombre de représentants des personnels de droit local.

La parité signifie parité, employeur, salarié, explique Monsieur Wallyn. Il explique qu'il est en lien avec la Fondation puisqu'il est notre employeur.

Madame Gabotto relit l'article 16 de l'accord. Monsieur le Proviseur signifie qu'il va interroger l'AEFE afin de clarifier ce point.



Les représentants du personnel reviennent sur le fait que la parité n'est pas respectée de leur point de vue. Les cinq représentants du personnel du conseil d'établissement des personnels s'abstiennent lors du vote. Le Proviseur annonce qu'il prendra l'attache des services de l'agence pour l'interprétation du texte.

(voir liste en annexe).

## **8) CESCE**

Ajout des représentants manquants.

La composition de la CESCE est votée à l'unanimité (voir liste en annexe).

À 18h30 intervention de Madame Gabotto qui lit l'article parlant de parité inclus dans l'accord passé entre le lycée La Condamine et l'Ambassade de France en 2019.

## **9) Commission des bourses équatoriennes**

Ajout des représentants manquants (voir liste en annexe).

La composition de la commission des bourses équatoriennes est votée à l'unanimité.

## **10) Commission éducative**

La composition de la commission éducative est votée à l'unanimité après l'ajout de certains représentants (voir liste en annexe).

## **11) Conseil pédagogique**

La composition du conseil pédagogique est votée à l'unanimité après l'ajout de certains représentants (voir liste en annexe).

## **12) Conseil Ecole–Collège**

La composition du conseil Ecole-Collège est votée à l'unanimité après ajout de certains représentants (voir liste en annexe).

## **13) Conseil d'Ecole**

Pour le conseil école vote à l'unanimité, rappel de la réglementation par M. le Proviseur (voir liste en annexe).

## 4. Questions diverses

1. L'an dernier, les représentants du personnel ont sollicité un rendez-vous avec la Fondation, il leur a été répondu que l'interlocuteur de la Fondation était l'association des personnels. Le 27 septembre, la Fondation a informé les travailleurs de la Condamine que les négociations avec la Directiva de l'association étaient interrompues. Qu'en est-il du dialogue social au lycée la Condamine ?

Monsieur le Proviseur explique que le dialogue est interrompu mais pas clôturé. Il y aura un dialogue prévu avec les personnels de droit local si possible en novembre au sein d'une commission consultative de droit local (article 7 lu en amont), qui sera donc remise en place cette année.

2. Lors d'un Conseil d'Établissement de l'année dernière, les représentants des parents d'élèves ont demandé à être présents au Conseil d'Administration de la Fondation. Les représentants du personnel pourraient-ils y assister en tant qu'observateurs ? Discussion à propos du statut de la Fondation qui n'inclut ni les parents ni le personnel. Pourquoi ?

Madame Gabotto se réfère à la circulaire AEFÉ qui indique que le règlement du travail doit être affiché. Monsieur Proviseur indique que cet affichage sera fait. Elle explique également que les grilles de rémunération ont été demandées mais pas obtenues.

Monsieur Wallyn explique que les anciennes grilles de salaires étaient complexes et qu'il y en existait plusieurs. Il ajoute que le but est d'harmoniser les grilles et de remettre à jour les salaires de base etc.

Monsieur Médina pose une question des parents à propos de la consommation d'alcool qui aurait eu lieu l'an dernier et qui avait été évoquée lors du dernier CE. Monsieur le Proviseur et Madame Lozada expliquent qu'ils n'ont eu aucune preuve que cela avait réellement eu lieu.

2. Madame Baraghini, la Cocac pose la question de l'ajout du mot international dans le nom du lycée. Monsieur le Proviseur explique qu'il n'y a pas de suite pour l'instant.
3. Monsieur Bagot revient sur le manque de dialogue social en citant la convention du 29/08/2019 entre la Fondation et l'AEFE. Monsieur Wallyn explique qu'il y a un dialogue constant avec les professeurs. Madame Gabotto explique que sur certaines difficultés, il est compliqué de dialoguer. Monsieur le Proviseur explique qu'il fera le nécessaire pour améliorer ce point en lien avec les membres de la Fondation

19h07. Le conseil est clôturé.

La secrétaire de séance

Mme Emmanuelle Vigneron

Le président de séance

M. Jérôme Sabatier-Crueise



